



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 OCTOBRE 2023 À 20H00 À SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 31 élus

Votants : 35 élus

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Aragon à Saint-Martin-du-Tertre, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois.

Secrétaire de séance : *Christiane AKNOUCHE*

Étaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DESLISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI, Éric RICHARD, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (4) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Pascal MARTIN.

Absents : (7) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Fabrice DUFOUR.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2023-10 : Acquisition de matériels ergonomiques pour le personnel de la C3PF ;

2023-11 : Modification de la règle d'avances de la C3PF ;

2023-12 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC-Voirie 2023 et répartition des dépenses prévisionnelles nettes de subventions pour les travaux de réfection des voiries communautaires à LUZARCHES (Baillon et Rocquemont) ainsi que pour les travaux de Gros Entretien et Renouvellement de niveaux 2 et 3 ;

2023-13 : Virement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget C3PF ;

2023-14 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local-DSIL 2023 pour la construction d'un tiers lieu inclusif à Villaines-sous-Bois ;

2023-15 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « Trophées de l'innovation touristique » pour le projet « Acquisition et aménagement d'un véhicule utilitaire pour l'itinérance de l'Office de Tourisme Communautaire Terre de Carnelle » ;

2023-16 : Adhésion au groupement de commandes portant sur les travaux de réfection de voirie et de réseaux divers (2023/2027) ;

2023-17 : Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Montsout pour la fourniture de panneaux de signalétique réglementaire relative aux dépôts sauvages ;

2023-18 : Dissolution de la régie de recettes « Bibliothèque ».

DÉCISIONS DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

2023-23 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 5) à proximité de la N104 à Villiers-le-Sec (95720) ;

2023-24 : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, avec l'association C'est-à-Dire dans le cadre de l'événement Partir en Livre 2023 ;

2023-25 : Signature d'un contrat de service de surveillance pour l'année 2023 avec la Société Homiris, suite à l'installation d'un équipement de sécurité dans les locaux du Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-26 : Signature d'un contrat d'entretien pour l'année 2023 avec la Société CEPA, suite à l'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-27 : Signature d'un contrat de maintenance avec la Société RECORD, pour l'entretien des portes automatiques au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-28 : Signature du devis remis par la société STABLO, pour la rénovation des murs de clôture de pierre au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-29 : Signature du devis ORCA, pour la fourniture et la pose d'un garde-corps scellé sur l'escalier au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2023-30 : Signature du devis SMAILLI, pour des relevés topographiques et de bornage des parcelles A n° 107 et 365 dans le cadre du projet de construction d'un tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ COMMANDE PUBLIQUE

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

COMMUNIQUE le rapport d'activité 2022, accompagné du compte administratif 2022 aux 19 communes membres de la C3PF, conformément aux textes en vigueur.

2- MODIFICATION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYMABY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la délibération n°2020/77 relative à la désignation des membres délégués pour le SYMABY, spécifiquement pour la commune de Jagny-sous-Bois,

DESIGNE Mme Nicette LEGRAND en qualité de membre titulaire au sein du SYMABY, en remplacement de Monsieur Laurent ROUDEAU-COOPER,

ACTE que la liste des membres actualisés du SYMABY est désormais :

- 2 élus titulaires par commune (parmi les 9 citées précédemment) : Éric THERRY – Henri POIRIER - Jean-Noël DUCLOS – Claude HERVIN – Ernest COLLOBER – Jacques GAUBOUR – Éric LEDOUX – Gilles LEDRU – Patrick FAUVIN – Daniel PIN – Michel MANSOUX - Eric NIRO - Jacques ALATI - Patrice LECLAIRE - Daniel DESSE - Clarisse POLLET - **Nicette LEGRAND** - Sébastien FERRACHAT

- 2 élus suppléants (parmi les 9 communes citées précédemment) : Thierry BOLLER – Alain BROCHARD - Éric COLLIN-Lucille FORESTIER- Corinne TANGE – Julien WHYTE – Patrice PRUVOT – Marie-Claire TILLIET – Jean Baptiste GENDROT - Edmond HADDAD - Jean-Philippe CLAIRE - Nicolas ABITANTE - Vincent PASQUET - Philippe BLANCHARD - Valérie LECOMTE – Sylvie BOCOBZA - Alexandre CARBONNAUX - Jacqueline HOLLINGER.

3- MODIFICATION DES MEMBRES DE LA C3PF AU SMOVON

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, Vice-Président en charge de la sécurité, du numérique, de la vidéoprotection et de la voirie en tant que titulaire et Madame Christiane AKNOUCHE, en tant que suppléante au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique ».

4- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA C3PF – MISE A JOUR DE LA COMMISSION TOURISME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AJOUTE Madame Sylvie PESLERBE au sein de la commission Tourisme et mobilité, en remplacement de Madame Paule LAMOTTE,

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission Tourisme et mobilité, comme indiqué ci-dessous :

Commission Tourisme et mobilité

Vice-président : Claude KRIEGUER

16 Membres : Patrice ROBIN, Jean-Noël DUCLOS, Simon SCHEMBRI, Sylvain SARAGOSA, Sylvaine PRACHE, Stéphane BECQUET, Olympe OGER, Christiane AKNOUCHE, Jean-Marie BONTEMPS, Pier Carlo BUSINELLI, Jacques FÉRON, Stéphanie PETIAUX, Sarah BÉHAGUE, Mme Corinne TANGE, Myriam BOISARD, Sylvie PESLERBE.

5- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA C3PF A LA CLE (COMMISSION LOCALE DE L'EAU) DU SAGE (SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) CROULT-ENGHIEU-VIEILLE MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE M. Claude KRIEGUER à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Croult-Enghien-Vieille Mer.

6- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n°2020/072 du 10 juillet 2020,

MODIFIE la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, comme suit :

Président de la CAO : Patrice ROBIN	
Nom des titulaires	Nom des suppléants
Claude KRIEGUER	Michel MANSOUX
Christiane AKNOUCHE	Jean-Noël DUCLOS
Eric RICHARD	Chantal ROMAND
Jacques ALATI	Gilbert MAUGAN
Cyril DIARRA	Jacques GAUBOUR

7- DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TIERS-LIEU INCLUSIF A VILLAINES-SOUS-BOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au lancement du marché public de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un tiers-lieu inclusif à Villaines-Sous-Bois, selon la technique d'achat du concours telle que prévue par les articles du Code de la Commande Publique,

APPROUVE la composition du jury, à savoir :

- Les membres de la CAO de la C3PF (5 membres titulaires ou suppléants + Président de la CAO ou son représentant)
- Les personnes qualifiées (3 personnes minimum) :
 - un représentant de l'Ordre des Architectes (proposé par l'Ordre des Architectes),
 - un représentant d'un organisme spécialisé en ingénierie (proposé par le syndicat d'ingénierie, – un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE),
 - Un représentant de la Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).
 - M. Imbert – Architecte consultant désigné par la maîtrise d'ouvrage

Le jury est composé de 10 personnes dont le Président de la CAO qui le présidera.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

En dehors de ces règles, d'autres membres à voix consultative feront partie du jury, il est proposé :

- Les vice-présidents en charge du développement économique, du commerce de proximité et du patrimoine/bâtiment,

- L'assistant à maîtrise d'ouvrage retenu pour cette opération : le cabinet ELVIA,
- Les techniciens représentants les services de la maîtrise d'ouvrage (le directeur général des services, le responsable d'exploitation et technique, la chargée Dév éco),
- Le service commande publique,
- Le représentant de la DGCCRF,
- Monsieur le Responsable du SGC de Garges-lès-Gonesse,
- Un représentant des porteurs de projet.

ADMET 3 candidats minimum à concourir,

APPROUVE le niveau « Esquisse + » des prestations demandées aux 3 candidats admis à concourir,

APPROUVE le montant de 500 € maximum TTC relatif à l'indemnisation des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles par réunion et par membre du jury pour participer au jury en sus du remboursement des frais de transport dans les conditions énumérées ci-dessus,

FIXE le montant de la prime à 17 175€ H.T (dix sept mille cent soixante quinze € hors taxes – scénario A1B3) ou 19 301. € (dix neuf mille trois cent un € - scénario A1B4), par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.

Ce montant a été déterminé à partir des taux indicatifs proposés par la loi MOP sur la base d'une complexité de 1.15, appliqué au montant prévisionnel des travaux (hors sujétions techniques particulières). Le montant retenu prend en compte une quote-part de la mission ESQ (5% retenus) affectée d'un abattement de 20% selon les préconisations de la MIQCP.

DIT qu'une diminution totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée sur proposition du jury au candidat dont l'offre serait incomplète, absente ou inappropriée

VALIDE le règlement intérieur du jury de concours tel que détaillé ci-dessus.

FINANCES

8- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention exceptionnelle à la commune de Luzarches, d'un montant de 1 000 euros, destinée à participer au financement des journées du patrimoine 2023,

IMPUTE les crédits au budget principal de la C3PF, sur l'exercice 2023.

9- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BP C3PF AU BUDGET CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 voix pour et 1 abstention :

VERSE une subvention du budget de la C3PF 2023, d'un montant de 20 000 euros, au budget du CIAS Carnelle Pays-de-France,

PREVOIT les crédits au budget de la C3PF, exercice 2023.

Ne prennent pas part au vote : 3 élus.

10- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2023 suivant tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels			
66111	Emprunts - Intérêts	5 000,00	
Chapitre 66		5 000,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-5 000,00	
Chapitre 67		-5 000,00	
Sous-total mouvements réels		0,00	0,00
Total section de Fonctionnement		0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2158	Autres installations, matériel et outillage	12 500,00	
Chapitre 21		12 500,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	-12 500,00	
Chapitre 23		-12 500,00	
Sous-total mouvements réels		0,00	0,00
Mouvements ordre			
Total section d'investissement		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

11- VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU BUDGET C3PF AU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention du budget principal de 120 350.74€ vers le budget Gendarmerie.

12- AFFECTATION DES DÉPENSES AU COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits prévus au budget principal,

13- ÉXONERATIONS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

ÉMET un avis favorable sur les demandes d'exonération de TEOM pour 2024 conformément au tableau présenté ci-dessous sur le périmètre du syndicat TRI-OR :

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	SCI BCCI 35 5ème avenue 60260 Lamorlaye
Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route d'Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos 12 route d'Anières 95270 Asnières sur Oise
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social:2 avenue des Parcs 91090 Lisses
Baillet en France	Entrepôts	6 allée des Jardins	Madame VAN HAETSDAELE 7 rue Auguste Rouzée 95330 Domont
Baillet en France	SCI des Ponts de Baillet	Best Hotel 9 avenue du Bosquet	
Montsout	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 Courcouronnes
Viarmes	Golf Hôtel du Mont Griffon	RD 909	Golf Hôtel de Mont Griffon RD 909 95270 Luzarches
Viarmes	SCI du Chandrey - RS Emballages	Route de Paris ZA de l'Orme	SCI du Chandrey RS Emballages - Viarmes
Villaine sous Bois	AA Motors	12 route de Viarmes	Courtoise Motors 14 avenue Vert Galant 95310 Saint Ouen L'Aumone n° Propriétaire 660 M00072W

14- EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) : CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET L'ÉTAT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique sur le budget principal de la C3PF et ses budgets annexes (Gendarmerie/Morantin/Orme/Tourisme/Tiers-lieu inclusif) pour l'exercice 2023 entre la C3PF et l'État,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 95

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à l'association Initiactive 95 pour l'année 2023, en contrepartie du versement d'une subvention de 15 000 euros,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'association Initiactive 95 et tout document y afférent.

16- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER TOUS LES ACTES NÉCESSAIRES À LA VENTE DU LOT 8 DU PARC D'ACTIVITES DE L'ORME, À VIARMES, AVEC L'ENTREPRISE LEDEX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n°10-2021, prise lors du conseil communautaire du 27 janvier 2021, qui autorisait la signature de tout acte de vente avec l'entreprise ABREU, sur le lot 8 du parc d'activités de l'Orme,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la promesse de vente avec les dirigeants de la société LEDEX, ou toute société constituée par elle, ainsi que tout document afférent à cette vente dont l'acte de vente authentique à venir.

RESSOURCES HUMAINES

17- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois ainsi proposés,

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS AU 04/10/2023										
	CATEGORIE	POSTS OUVERTS		POURVUS			VACANTS		Tps Partiels	
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC		Poste vacant
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF										
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	4	0	1	0	1	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE										
		17	0	13	10	4	13	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
		3	0	3	3	0	3	0	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	2	6	6	2	6	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1	1	1	1	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
		5	0	3	3	0	3	0	0	0
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 04/10/2023		26	0	17	14	4	17	0	0	0

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 04/10/2023								
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREE PRECEDEMMEN	VACANT	POURVU	Temps complet	Non complet	Variation
ADM		Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	1		1	1		1
		Attaché (contrat de projet conseiller numérique)	1		1	1		1
Total nombre de postes			2	0	2			

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE AU 14/06/2023								
SERVICE	CONTRAT	LIBELLE EMPLOI	CREE PRECEDEMMEN	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Variation
		Apprenti	1		1			
Total nombre de postes			1					

AUTORISE le Président à procéder au recrutement du chargé de communication.

DIT que les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

PREND toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN